

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 6 Novembre 2019

P.V. N° 13

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Henry Paul DESVIGNES – Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENT D'HORAIRE

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match D3 poule B – VIDAUBAN / ST MAXIMIN du 10.11.19 (50297.1)

Amende financière de 16 € à imputer à VIDAUBAN.

Matches à jouer

A jouer le 17 Novembre 2019

D2 poule B

BESSE SPORTS 1 / LORGUES Et S 1 du 20/10/2019 (50154.1)

D3 poule B

BESSE SPORTS 2 / ST MAXIMIN O 2 du 20/10/2019 (50286.1)

D4 poule A

FC LA SEYNE 2 / PIVOTTE SERINETTE 1 du 03/11/2019 (50496.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

RIANS U S 1 / CSK OF VAL ROUGIÈRES 1 du 20/10/2019 (51993.1)

A jouer le 8 Décembre 2019

D4 poule A

BANDOL US 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée des 2 et 3.11.19

D1 :

LE LAVANDOU / ESTEREL
SC DRAGUIGNAN / LA LONDE
ST CYR / COGOLIN
SIX FOURS LE BRUSC / FC SEYNOIS
SOLLIES FARLEDE / CUERS PIERREFEU
T. HOPITAL / ST MANDRIER

D2 Poule A :

SANARY / STE MAXIME
FREJUS ST RAPHAEL / SC TOULON
LA LONDE / COGOLIN
LE PRADET / HYERES FC
LA CADIERE / CUERS PIERREFEU
RAMATUELLE / TREMLIN FC

Poule B :

PAYS DE FAYENCE / BESSE SPORTS
CARQUEIRANNA LA CRAU / ST MAXIMIN
LORGUES / MAR VIVO
PUGET SUR ARGENS / CANNET DES MAURES
LES ARCS / GRIMAUD
BORMES / LA VALETTE

D3 Poule A :

SANARY / JS BEAUSSET
OLLIOULES / LA VALETTE
ST CYR / MAR VIVO
ASPTT HYERES / GARDIA CLUB

Poule B :

BARJOLS / BELGENTIER
SOLLIES FARLEDE / VIDAUBAN
ROCBARON / CARCES

Poule C :

RC LA BAIE / ST TROPEZ FC
SC DRAGUIGNAN / TRANS
PUGET SUR ARGENS / PLAN DE LA TOUR
LA LONDE / CALLAS CANTON
LES ARCS / GRIMAUD

D4 Poule A :

OLLIOULES / ASPTT HYERES

Poule B :

RC LA BAIE / TOURVES
BESSE SPORTS / TRANS
LE LAVANDOU / ST MAXIMIN
SALERNES / PIGNANS
ROCBARON / RIANES

Prochaine Réunion
Mercredi 13 Novembre 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO